

LA CGT IMPOT-TRESOR ALERTE SUR LE DROIT D'ALERTE LES COLLEGUES POUR L'OBTENTION DE SOLUTIONS IMMEDIATES !!!

L'Hôtel des Impôts du Mirail est une construction qui date de plus de trente ans. La présence d'amiante conjuguée à un entretien du bâtiment défaillant et à l'absence et de travaux de rénovation ont créé une situation potentiellement dangereuse pour la santé des personnels et du public.

1° L'amiante

L'amiante provoque chaque année plusieurs milliers de décès en France et est à l'origine de plus de la moitié des cancers professionnels. Face à la mauvaise foi des pouvoirs publics et des patrons voyous, de véritables bagarres juridiques sont nécessaires pour faire reconnaître le droit des victimes et de leurs familles.

Un décret de 2001 impose la réalisation de dossiers techniques amiante (DTA) pour les immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.

Ce document recense

- la localisation précise par bâtiment des matériaux et produits contenant de l'amiante,
- l'enregistrement de leur état de conservation, des travaux de retrait ou de confinement et des mesures conservatoires mises en oeuvre,
- les consignes générales de sécurité à l'égard de ces matériaux.

Pour l'Hôtel des Impôts du MIRAIL, l'étude a mis en évidence la présence d'amiante dans les dalles de sol plastique et les panneaux rigides.

L'extrait des fiches confirme le risque sanitaire encouru par les collègues et les usagers en raison de l'état dégradé des sols.

EXTRAIT DES FICHES (DTA) DE L'HDI DU MIRAIL

PRESENCE D'AMIANTE DANS MATERIAUX NON FRIABLES							
Composant	Situation amiante	Etat de conservation	Quantité	Localisaton	Choix privilégié	Coût global	Urgence
Dalle de sol plastique	Présence d'amiante accessible	Etat dégradé	290,00 M ²	RDC	Retrait	45 120	Non differable
Dalle de sol plastique	Présence d'amiante accessible	Etat dégradé	1 588,00 M ²	Étage	Retrait	185 434	Non differable
Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) Joue de faux plafond	Présence d'amiante accessible	Bon état de conservation	20,30 M ²	RDZ et étage	Retrait	5 857	Differable

Lors de sa venue le 25 Mai à l'HDI du Mirail, J Jacques MANE, Responsable de l'immobilier à la DG, a indiqué qu'il n'excluait pas d'effectuer les travaux en site occupé.

La CGT IMPOT-TRESOR reste fermement opposé à cette alternative et refuse que les agent(e)s ne soient encore plus exposés au danger de l'amiante.

2°L'état général du bâtiment

Le 15 juillet, une défaillance générale du système électrique de l'hôtel des Impôts du Mirail a contraint les chefs de service à procéder à l'évacuation des locaux et à ne pas assurer la réception du public durant la matinée.

La Direction a tenu à minimiser l'incident en indiquant qu'il n'existait aucun danger de nature à compromettre la sécurité des agents et des usagers du site.

Suite à notre intervention, la Direction s'est même engagée à demander à l'Inspecteur Hygiène et Sécurité de rédiger un rapport sur le sujet et de nous le fournir dès la rédaction des conclusions.

Les vacances sont passées et nous n'avons toujours rien !!!

Pour cause, dans un document remis aux organisations syndicales, la centrale indique elle-même, que l'ensemble des installations ne sont pas aux normes (électricité, chauffage-climatisation, isolation thermique et phonique).

Faudra t-il , la prochaine fois, un cas d'électrocution, ou un incendie pour que la Direction Locale concède que les infrastructures de l'HDI présentent de légères anomalies ?!

Nos directions ne peuvent plus longtemps prétexter les travaux à venir pour différer les mises en conformité du site indispensables à la sécurité physique des agent(e)s.



LE TEMPS DE ZOLA, C'EST FINI !!!

Les agent(e)s n'ont pas à travailler dans des conditions aussi dégradées!!

LA CGT IMPOT-TRESOR APPELE LES AGENT(E)S A USER DE LEUR DROIT D'ALERTE POUR CONTRAINDRE L'ADMINISTRATION A PRENDRE DES MESURES CONCRETES

Le droit d'alerte est une procédure juridiquement contraignante qui oblige l'Administration à apporter des solutions aux problèmes signalés.

Clairement, la stratégie poursuivie par l'Administration vise, une nouvelle fois, à jouer la carte du pourrissement pour gagner du temps et chercher la moindre brèche dans notre motivation ou notre unité pour enquiller, à moindre frais, les travaux en site occupé !!!

Les pas de salsa de la Direction pour faire croire qu'elle cherche (sans les chercher !) des locaux pour nous reloger temporairement, durant la période des travaux, ne doivent plus tromper personne !!! Son seul objectif est de nous faire accepter les déménagements, service par service, dans des « bureaux modulaires » insuffisants pour loger l'ensemble des agents, lorsque, arrivés à la phase de mise en oeuvre, nous serons contraints d'accepter la seule alternative qui restera possible !

Ne parlons même pas des 8,3 M d'euros, sortis des bouliers de BERCY pour évaluer - sur on ne sait quels critères - le coût de la construction à neuf d'un nouvel Hôtel des Finances et balayer ainsi, par comparaison avec le projet de réhabilitation, l'hypothèse du relogement définitif. Les collègues de Basso Cambo, qui y étaient attachés, en sont encore verts de rage ! Bonjour l'honnêteté intellectuelle de l'administration !

Enfin, si dans son principe, nous jugeons la venue de l'ergonome comme une première avancée vers la satisfaction des exigences des agent(e)s en ce qui concerne leurs conditions de vie et de travail, hors de question pourtant de signer un chèque en blanc !!!

- **Si la CGT prend acte de ce premier pas, elle considère que la Direction doit prendre réellement en compte les revendications des agents, sans s'abriter de manière récurrente derrière des arguments budgétaires.**
- **En tout hypothèse la CGT réaffirme que les travaux en site occupé ne sont pas négociables et demande à la Direction les recherches concrètes qu'elle a déjà effectuées.**
- **Pour la CGT, le traitement de la question immobilière passe inévitablement par une réflexion collective sur l'organisation des missions dans les futurs services !**